

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Consultation ENROBES ACR à Epuisay

Date :Sun, 26 Nov 2023 14:38:19 +0100

De :Ludovic Laborie <ludovic.laborie@gmail.com>

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

LABORIE Ludovic

Monsieur le préfet du Loir-et-Cher,

Je répons à la consultation publique organisée par votre préfecture concernant le dossier d'enregistrement de la société ENROBES ACR en vue de la construction et de l'exploitation d'une centrale à enrobé à chaud dans la commune d'Epuisay.

Je suis propriétaire d'une maison depuis décembre 2019 dans le hameau de Bierge-Haut au sud du village dans l'optique d'offrir à ma famille un cadre de vie plus sain que celui que nous avons antérieurement en région parisienne.

Deux de mes enfants habitent avec ma femme et moi dans la maison familiale et l'un d'eux est scolarisé dans l'école se trouvant au centre bourg d'Epuisay.

J'ai la chance d'occuper un emploi où le télétravail est quasi intégral, je passe donc la quasi-totalité de mon temps sur le territoire de la commune d'Epuisay.

Mon épouse et moi-même étant très sensibles aux causes environnementales mais aussi aux problématiques rencontrées par les agriculteurs et commerçants de proximité nous consommons essentiellement des denrées locales et sommes des clients assidus des commerces d'Epuisay à commencer par la boulangerie et la ferme des Guerrières.

C'est au nom de tous ces points que je me sens très préoccupé par le projet de centrale à enrobés à chaud.

Avant de développer mes observations, je tiens à ajouter que, pour la seconde fois je me prononce sur le même projet, porté par le même entrepreneur que votre prédécesseur au poste de préfet du Loir-et-Cher avait tacitement refusé à la suite de la consultation publique.

Observation concernant le choix du site

Contrairement au précédent dossier, M. LEFEVRE a tenu, en introduction de son dossier, à présenter des implantations de centrales équivalentes à la sienne dans un tissu urbain ou rural pour argumenter de l'innocuité de ce type d'installation. Je commencerai par une critique des lieux qu'il a choisi pour illustrer son propos.

Unité de transformation Eurovia de Saint Quentin en Yvelines

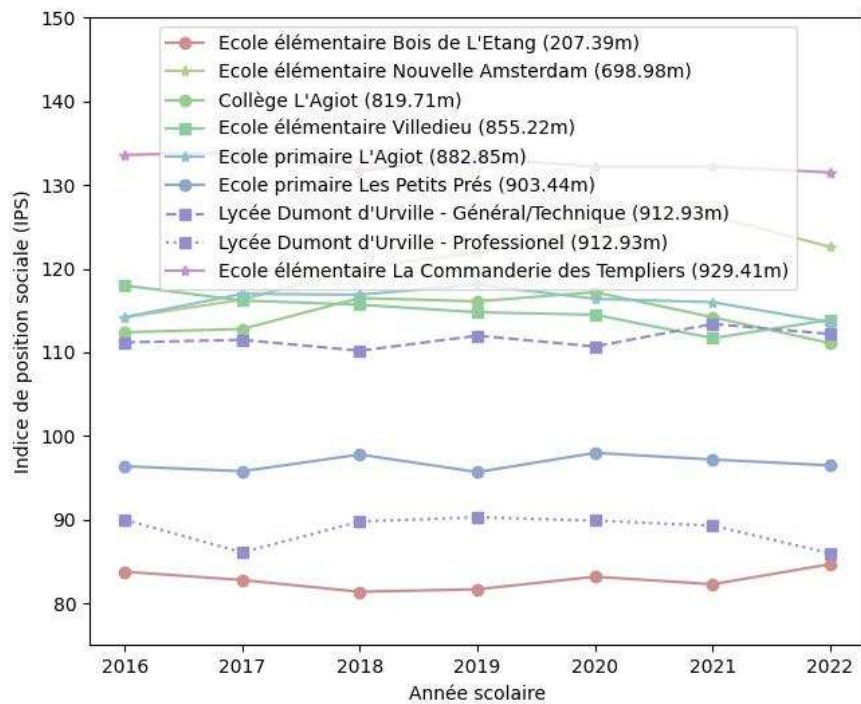
Le premier exemple introduit est celui d'une unité présente dans une commune bien plus urbanisée qu'Epuisay. Juste en quelques chiffres :

- **Epuisay** à une population de 823 habitants
- **La Verrière** (commune appartenant à la communauté de commune de **Saint-Quentin-en-Yvelines**) où est implantée la centrale prise en exemple a une population de 6222 habitants.

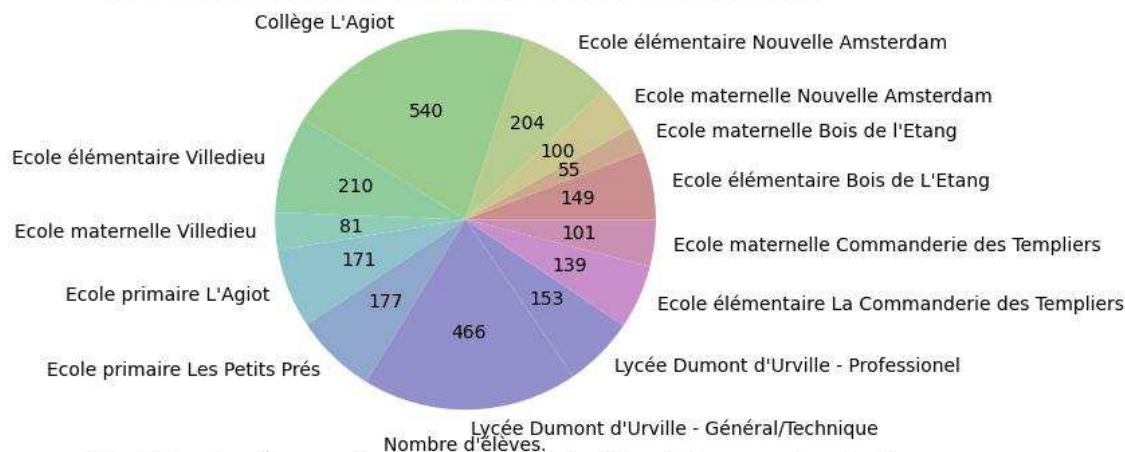
Source : les données OPEN DATA fournies par le gouvernement (API <https://geo.api.gouv.fr/communes>)

Je trouve très étrange de choisir cette entreprise comme première comparaison. Cela dit l'argument de M. LEFEVRE ici est de montrer la compatibilité de son activité avec la proximité des écoles, des logements d'habitation et des infrastructures sportives. Il indique en effet que la distance entre l'école et la centrale Eurovia n'est que de 100m et que c'est tout de même une très bonne école, citant un commentaire anonyme : « *Excellente écoles avec beaucoup des professeurs "formidables"* (sources : réseau sociaux) ».

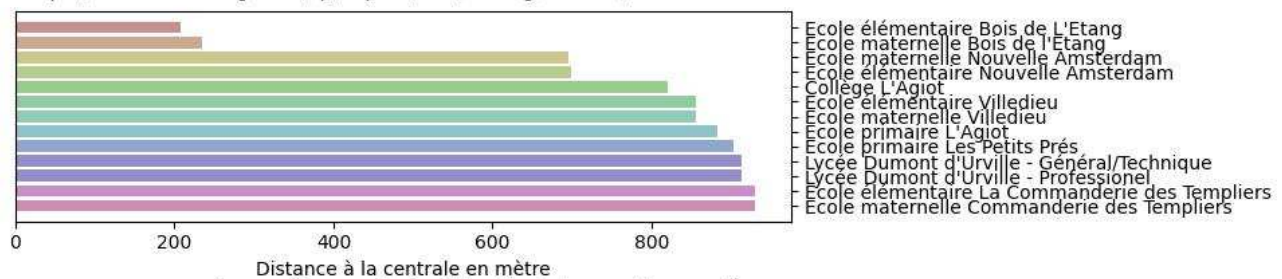
Etude des établissements scolaires proche de YVELINOISE DE MATERIAUX ET D'ENROBES



source: <https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-357755>



source: <https://data.education.gouv.fr/api/explore/v2.1/catalog/datasets/fr-en-annuaire-education>



sources: geocodage positions centrale - <https://api-adresse.data.gouv.fr>
écoles - <https://data.education.gouv.fr/api/explore/v2.1/catalog/datasets/fr-en-annuaire-education>

Je vous présente ici une étude que j'ai effectué sur les établissements scolaires proches de cette centrale. Vous pouvez voir que les distances que je calcule « centre à centre » sont un peu plus élevées que celles trouvées par M LEFEVRE mais la méthode diffère et les données que j'utilise proviennent d'une autre source puisqu'elles viennent des données mise à disposition par l'Etat et non dans « google maps ». Vous noterez également que l'école la plus proche est celle qui possède l'IPS (Indice de position sociale) le plus bas, et ce de manière constante sur toute la période mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale. La présence de logements sociaux à côté montre s'il le fallait encore, que cette zone est un quartier populaire. La date d'ouverture de la centrale (source : sirene.fr) est le 5 décembre 1997, l'école elle existe depuis le 8 mai 1974. Il nous est donc permis de croire que cette centrale a été placée proche d'une zone populaire entre une voie rapide et des lignes de chemin de fer, les nuisances ne venant que peu augmenter les importantes nuisances déjà présentes pour les habitants.

Vous noterez enfin que dans cet exemple, 204 élèves se trouvent à moins de 250m de la centrale, la très grande majorité des autres établissements se trouvent à environ 700m et plus, ce qui fait tout de même 2500 élèves à moins d'un kilomètre de cette centrale.

J'ajouterai moi aussi un commentaire issu des réseaux sociaux en réponse à celui produit par M LEFEVRE trouvé sur le site www.google.com/maps dans les Avis concernant cette centrale.



Un dernier élément augmente mon étonnement quant au choix fait par M. LEFEVRE d'utiliser une centrale du groupe EUROVIA comme premier argument d'innocuité sur la santé des centrales d'enrobés à chaud. En effet une société du groupe EUROVIA a été condamnée pour « faute inexcusable » en mai 2010, condamnation confirmée en appel en novembre 2012, en raison du décès de M SERRANO, employé de la société, d'un cancer en 2008. Il y a été reconnu par le tribunal des affaires de sécurité sociale que le cancer était directement lié au produit émanant du bitume et inhalé par l'ouvrier. Le tribunal motivant sa décision par le fait que « l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger risqué pour le salarié. » Je me demande donc comment, avec tous ces éléments, considérer cet exemple comme pertinent pour démontrer l'absence de risque de ces installations. M LEFEVRE est-il lui-même au courant ?

Source :

- <https://www.village-justice.com/articles/Faute-inexcusable-societe-Eurovia,7868.html>
- https://www.bfmtv.com/sante/cancer-du-bitume-la-faute-inexcusable-d-eurovia-confirmee-en-appel-a-lyon_AN-201211130075.html
- https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/le-cancer-du-bitume-reconnu-comme-maladie-professionnelle_169351.html

Unité de transformation de l'équipement à Blois

Encore une fois, je m'étonne de cet argument. Il ne m'a pas été permis de trouver d'information concernant la fermeture de ce site, mais il n'est pas interdit de penser que la fermeture est une réponse à des nuisances manifestées par les riverains.

Les autres unités mentionnées

Sans vouloir revenir sur l'intégralité des exemples, la grande majorité provient de villes denses (**Saint Quentin en Yveline, Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers**, ou même **Toulouse**) sans rapport avec **Epuisay**. Ces communes, à l'image du premier exemple, possèdent de nombreux lieux sources de nuisances olfactives. Il serait très étonnant que dans de telles communes la recrudescence de maladies respiratoires telles que asthmes ou même certain type de cancers, potentiellement provoqués par les produits contenus dans les fumées des centrales, puissent être attribués à un acteur précis. Il en serait tout autrement dans une petite commune comme la nôtre.

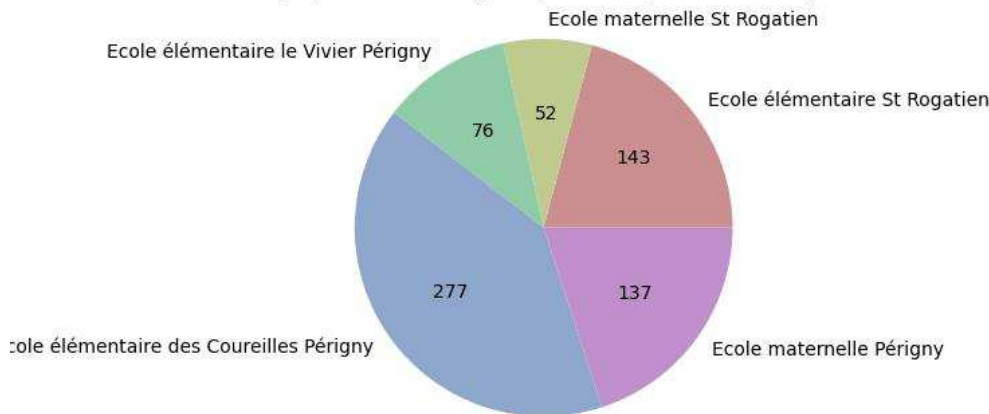
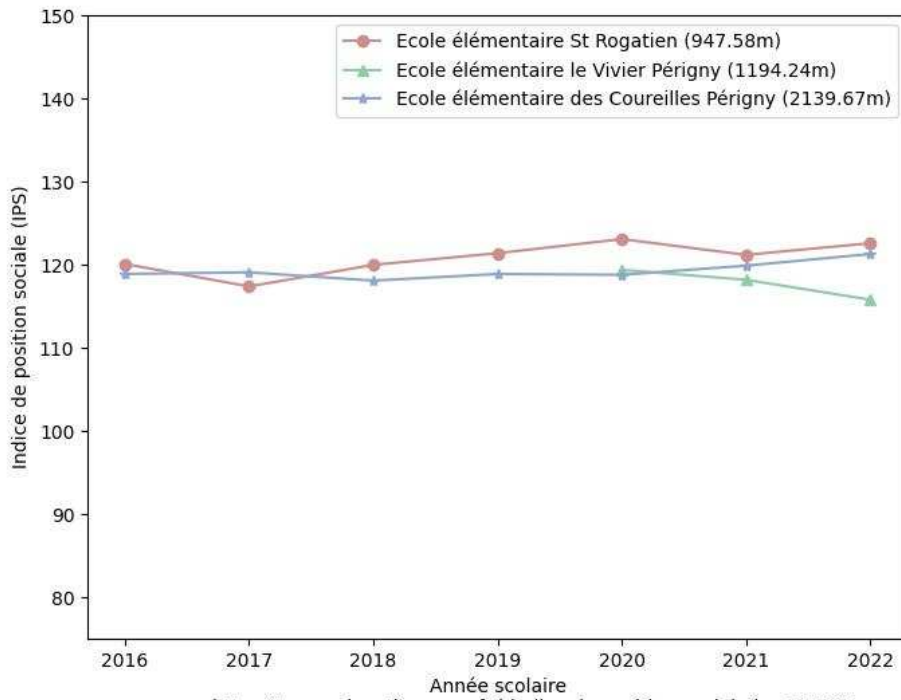
Unité de transformation SOCIETE ROCHELAISE D'ENROBES à Périgny

Je me permets d'introduire ici, comme lors de la première consultation, le cas des communes de Saint-Rogatien et de Périgny deux commune de Charente-Maritime dans la banlieue de La-Rochelle, département où j'ai une grande partie de ma famille. La population suspect l'usine « SOCIETE ROCHELAISE D'ENROBES » d'être à l'origine d'un excès de risque de cancers observés et étudiés par l'ISERM. J'ai effectué un comparatif également sur cette zone pour découvrir une troublante ressemblance avec la commune d'Epuisay :

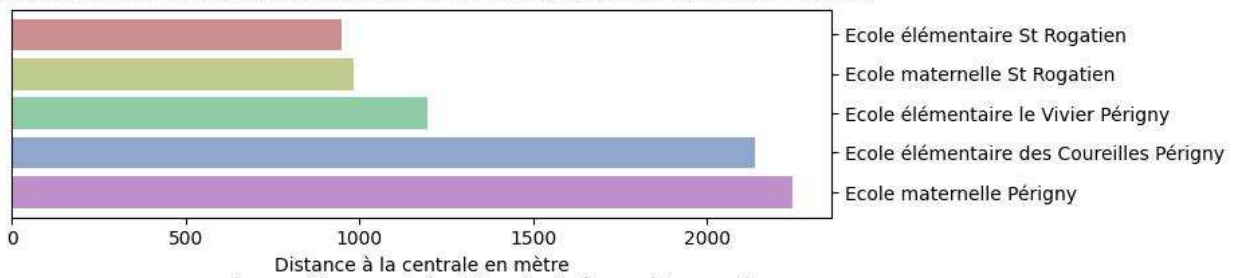
- Peu d'écoles dans le secteur
- Peu ou pas d'autre entreprise polluante
- Milieu rural avec des grandes zone de cultures

Les établissements scolaires étant cependant bien plus éloignés de la centrale puisque la plus proche est à 950m. Qu'en sera-t-il des élèves d'Epuisay ?

Etude des établissements scolaires proche de SOCIETE ROCHELAISE D'ENROBES



source: <https://data.education.gouv.fr/api/explore/v2.1/catalog/datasets/fr-en-annuaire-education>

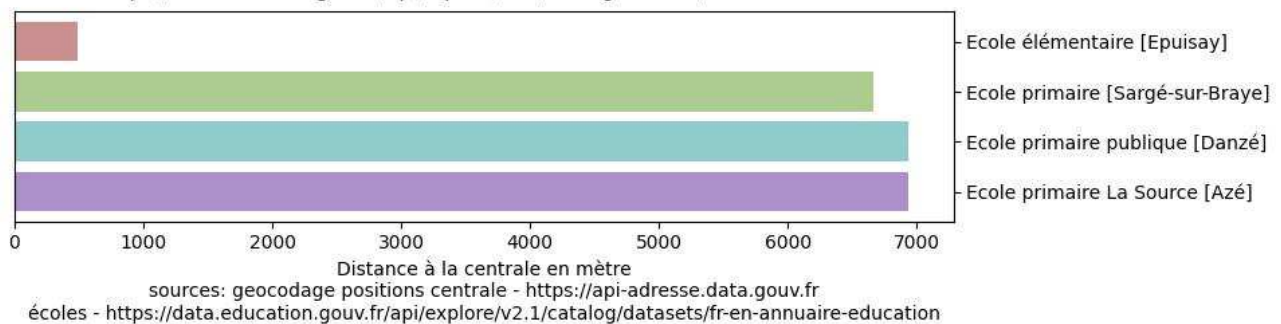
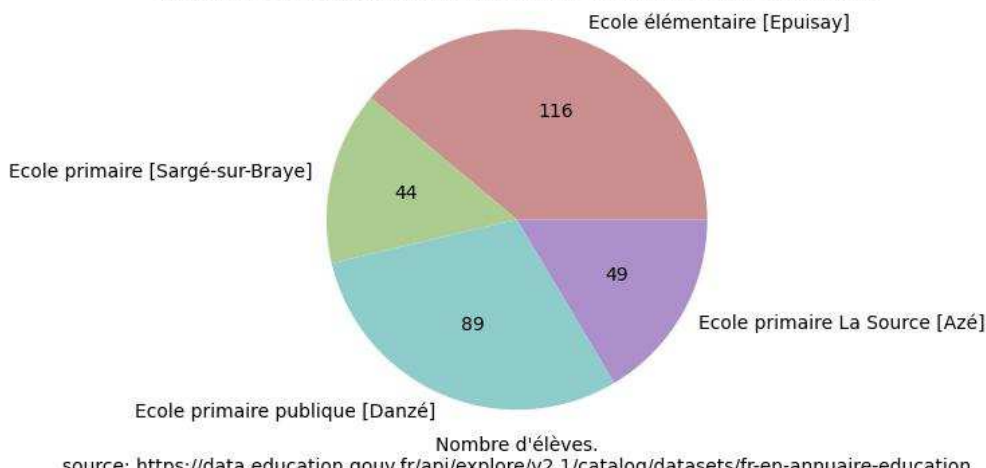
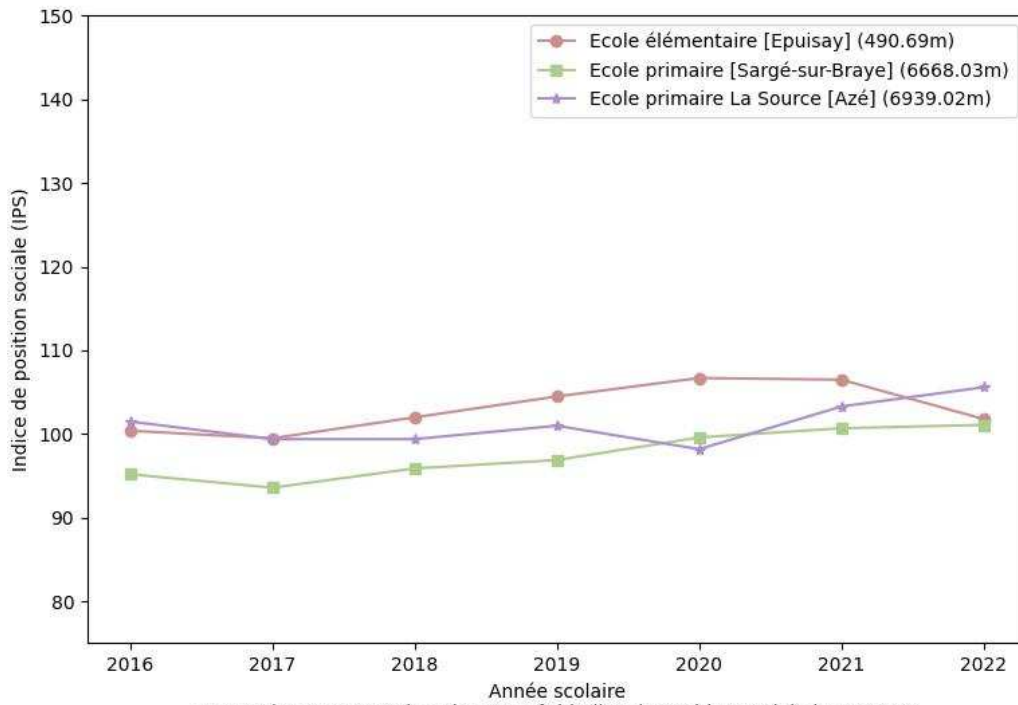


Comme pour la centrale de Saint-Quentin-en-Yveline, certaines écoles sont à moins d'un kilomètre, le nombre d'élève est pourtant bien moindre puisque « seulement » 200 élèves d'élémentaires et maternelle se trouvent à cette distance. Si la centrale, comme le suspectent les habitants, est bien la cause de leurs malheurs, un kilomètre ne semble pas suffisant pour être protégé.

Contexte Epuiséen du projet

Vous pouvez voir ici la même étude que pour Saint-Quentin-En-Yveline ou ci-dessus, j'ai agrandi le rayon de recherche des établissements scolaire pour comparer les IPS avec d'autres établissements proches. Il est évident que, vu le petit nombre d'établissements scolaire dans le secteur, la population d'élève est bien mélangée dans la commune d'Epuisay et dans celles autour. Les parents qui ne souhaitent pas risquer de mettre leurs enfants dans une école si proche d'une usine chimique n'auront d'autre choix que de déménager.

Etude des établissements scolaires proche de EPUISAY ENERGIE

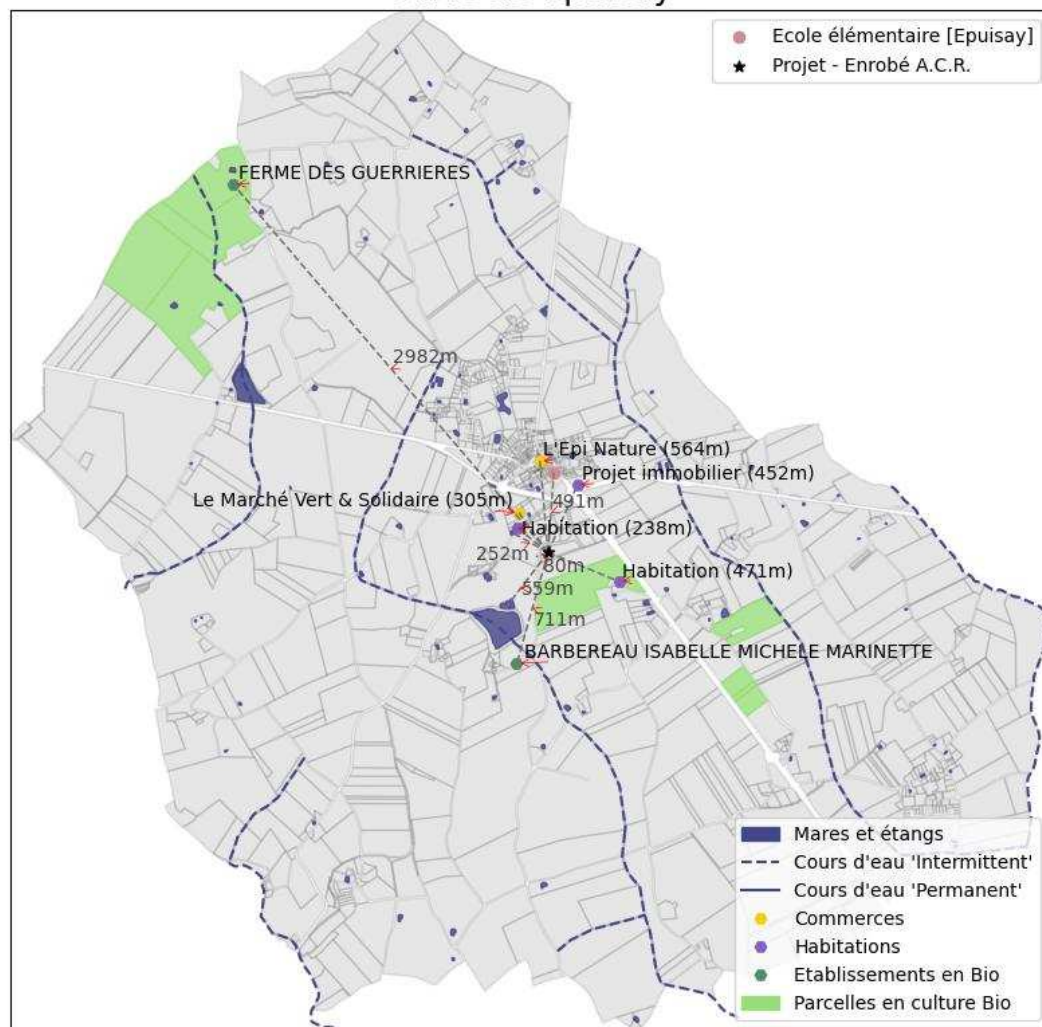


Vous pouvez en effet voir que dans les alentours proches d'Epuisay (à moins de 7km) aucune école privée permettant de s'extraire de la carte scolaire n'est présente. De plus, comme vous le savez très certainement, le regroupement scolaire entre les écoles d'Epuisay de Danzé mais aussi de Rahart (non présente dans mon schéma) implique que les enfants de ces trois communes viendront dans l'école d'Epuisay, et y passeront 3 ans à abîmer leurs poumons dans cet environnement.

M LEFEVRE évoque très clairement, en gras et avec une taille de caractère plus importante, l'importance du maire actuel d'Epuisay et de son conseil municipal dans la première phase de son projet, fustigeant par la suite une décision démocratique de la population d'Epuisay de remplacer une partie de ce conseil par des élus apportant une vision différente sur ce sujet, le qualifiant de « *changement d'avis selon le bon vouloir de l'opinion public* ». Ce point précis est pour moi une insulte faite au conseil municipal d'Epuisay.

Pour commenter le choix que je juge inapproprié d'implanter ce genre de source de pollution dans notre village, voici une carte de la commune créée par mes soins :

Carte de Épuisay



Sources : <https://geo.api.gouv.fr/>, <https://www.agencebio.org/cartobio/>, <https://public.opendatasoft.com>, <https://www.sirene.fr/>

Vous pouvez y retrouver les différents points problématiques :

- L'école qui se trouve à environ **490 m** ici (centre du projet au centre de l'école, la distance minimale mesurée sur les cartes cadastrales est bien plus courte, je l'ai produit plus bas dans le document)
- Les premières habitations à **238m** et **471m** mais aussi un projet immobilier aux portes du village à **452m**
- Des commerces tel le marché Vert (une pépinière) proposant es emplois solidaires à **305m** et une boulangerie, L'Epi nature, très impliquée dans les produits Bio à **564m**
- Des parcelles de culture en bio immédiatement proches puisque la première de 14ha est à **80m** seulement
- Les nombreuses mares et étangs dont la plus proche est à **252m**
- Sans oublier les nombreux cours d'eau intermittents de la commune, le plus proche circulant à **559m**

Le projet propose d'apporter 2 à 3 emplois sur la commune. Mais menace directement au moins les 2 commerces évoqués plus haut qui embauchent déjà 3 à 4 fois plus de personnes. Il menace également la qualité des cultures Bio rattachées aux établissements labellisés Bio sur la commune qui encore une fois procurent de l'activité à plus de personnes qu'Enrobe ACR ne se propose d'en créer et ce sans risque pour la santé des riverains.

Je vous reproduis les parcelles Bio en question avec la surface et la distance à la centrale :

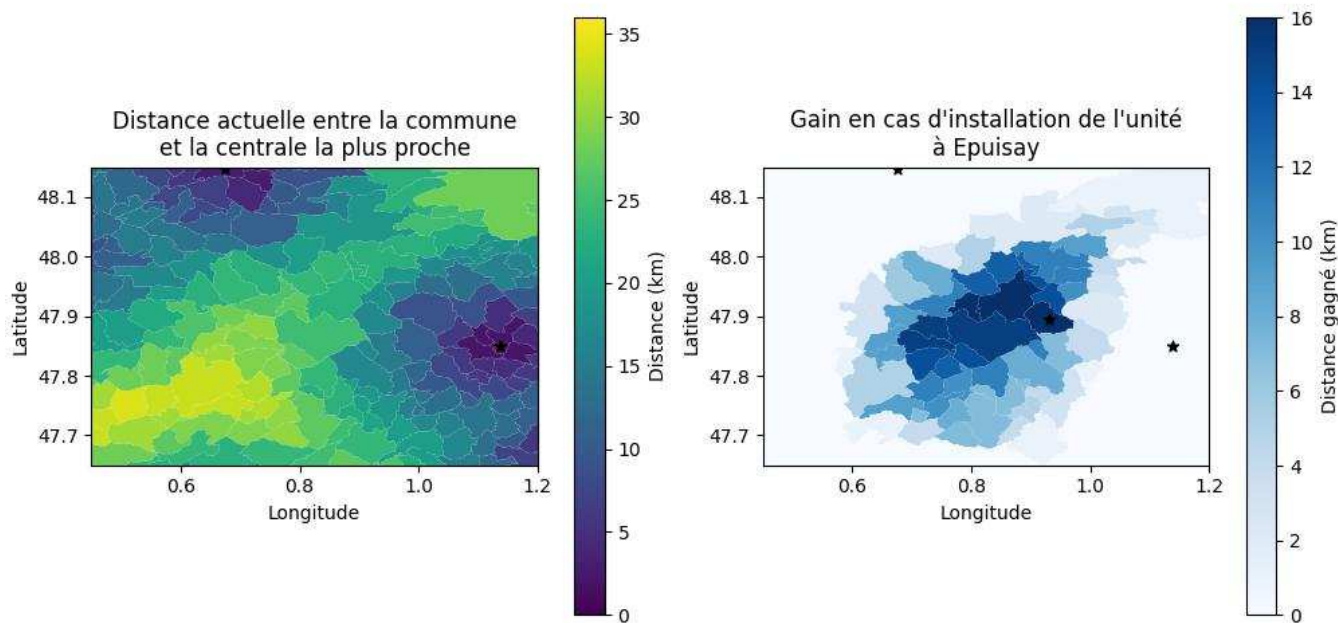
Zone	Distance (m)	Surface (Ha)
ZL-0051	80	14
ZC-0020	555	6
ZT-0021	1297	19
ZC-0078	1336	1,9
ZT-0019	1439	17,6
ZC-0081	1443	0,5
ZC-0084	1474	18,7
ZW-0005	2645	7,1
ZW-0001	2714	5,6
ZW-0002	2797	5,9
ZW-0020	2907	8,1

Source : cadastre, <https://www.agencebio.org/cartobio/>

Sur la commune il y a également plusieurs terrains d'habitation en attente d'acheteur, dont les plus proches se trouvent à 452m. Qui voudra y acheter un terrain avec vue sur une centrale ?

Enfin le choix d'Épuisay, comme commune « clé » ou « charnière » pour permettre de rayonner plus efficacement de l'enrobés sur le nord du département me semble être un argument très léger. En effet, après une simple analyse, l'implantation de cette centrale permettrait effectivement de réduire les trajets pour 68 communes, avec un gain de distance en moyenne de 7Km, et au mieux de 16km. Une centrale à Épuisay ne changera vraisemblablement pas le secteur du BTP dans cette partie du territoire. Est-ce que ce faible gain vaut la casse de notre belle commune ?

Etude des distances modifiées entre les communes et les centrales



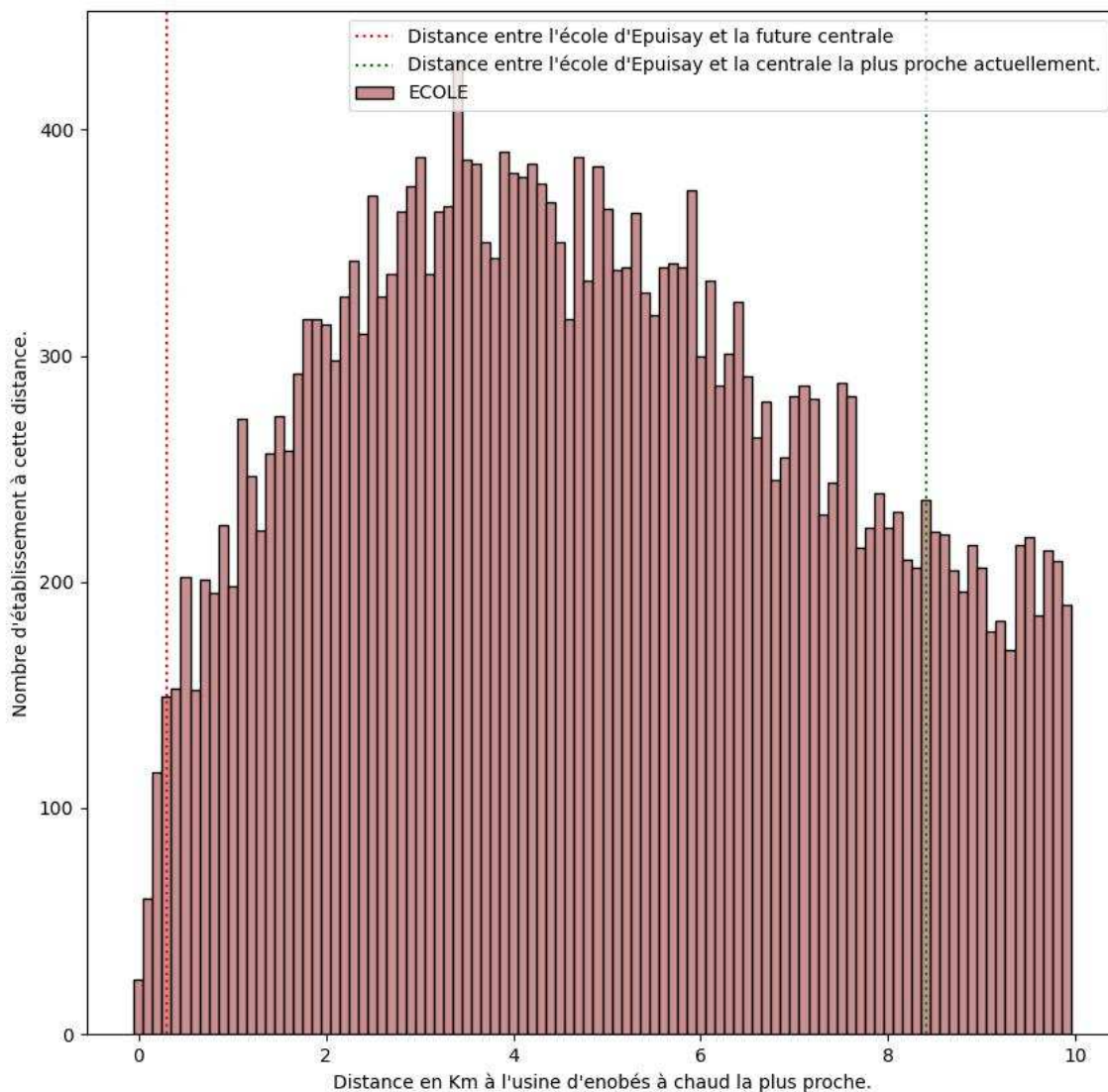
Je vous présente ci-dessous la liste de toutes ces communes.

Département	Commune	Code Insee	Distances (km)	
			Actuelles	Economisée
41	Sargé-sur-Braye	41235	22,90	16,13
41	Épuisay	41078	16,52	15,85
72	Marolles-lès-Saint-Calais	72190	26,79	15,57
41	Savigny-sur-Braye	41238	24,69	15,47
72	Saint-Gervais-de-Vic	72286	29,58	15,30
72	La Chapelle-Huon	72064	29,49	14,77
41	Cormenon	41060	22,59	13,83
72	Bessé-sur-Braye	72035	28,83	13,83
41	Cellé	41030	26,55	13,63
41	Le Temple	41254	17,65	13,54
72	Rahay	72250	23,83	13,40
41	Mondoubleau	41143	23,21	13,35
41	Baillou	41012	23,60	13,17
41	Bonneveau	41020	29,34	12,91
72	Saint-Calais	72269	25,75	11,39
41	Sougé	41250	31,85	11,29
41	Choue	41053	22,68	11,22
41	Fortan	41090	16,57	10,77
41	Saint-Marc-du-Cor	41224	19,29	10,66
41	Fontaine-les-Coteaux	41087	23,83	10,62
41	Beauchêne	41014	16,00	10,27
41	Troo	41265	26,64	10,17
41	Saint-Jacques-des-Guérets	41215	26,95	10,09
41	Artins	41004	31,94	9,94
72	Sainte-Cérotte	72272	27,60	9,41
72	Cogners	72085	29,58	9,10
72	Vancé	72368	31,44	8,97
41	Vallée-de-Ronsard	41070	32,85	8,63
41	Boursay	41024	22,60	8,54
41	Ternay	41255	29,92	8,35
72	Conflans-sur-Anille	72087	23,22	8,33
41	Lunay	41120	17,25	7,53
41	Les Essarts	41079	30,99	7,02
41	Mazangé	41131	14,65	6,67
41	Les Roches-l'Évêque	41192	20,07	6,62
41	Les Hayes	41100	29,74	6,60
41	Saint-Martin-des-Bois	41225	27,21	6,57
41	Montoire-sur-le-Loir	41149	23,24	6,57
72	Montaillé	72204	23,59	5,85
72	Valennes	72366	19,75	5,42
41	La Fontenelle	41089	24,94	5,16
41	Lavardin	41113	22,31	4,90
41	Villavard	41274	20,16	4,87
72	Loir en Vallée	72262	32,95	4,81
41	La Chapelle-Vicomtesse	41041	17,39	4,25

41	Saint-Arnoult	41201	25,27	4,08
41	Saint-Rimay	41228	18,71	4,04
41	Montrouveau	41153	28,93	3,70
41	Azé	41010	10,53	3,55
72	Val-d'Étangson	72128	25,90	3,48
41	Romilly	41193	13,33	3,31
41	Le Poislay	41179	24,62	3,06
41	Thoré-la-Rochette	41259	14,67	2,61
72	Écorpain	72125	23,42	2,59
41	Houssay	41102	18,52	2,53
41	Couëtron-au-Perche	41248	18,82	2,40
41	Droué	41075	21,65	2,21
41	Danzé	41073	9,43	2,20
72	Berfay	72032	18,49	2,03
41	Sasnières	41236	21,00	1,45
41	Prunay-Cassereau	41184	23,57	1,37
41	Le Gault-du-Perche	41096	23,44	0,93
28	Vald'Yerre	28012	27,56	0,89
41	Villiers-sur-Loir	41294	11,69	0,72
41	Villedieu-le-Château	41279	29,34	0,56
72	Saint-Georges-de-la-Couée	72279	27,20	0,56
72	Lhomme	72161	33,05	0,41
41	Bouffry	41022	17,89	0,25

Afin de conclure cette observation je voudrais présenter la répartition des écoles par rapport aux emplacements des centrales sur le territoire métropolitain.

Répartition des établissements scolaires autour des centrales à enrobé à chaud.



Sources:

* Les positions des établissements sont les données officiel présent ici : <https://data.education.gouv.fr/api/explore/v2.1/catalog/datasets/fr-en-annuaire-education>

* Les positions des usines ont été calculé via l'outil de géocodage officiel accessible ici : <https://api-adresse.data.gouv.fr/search/>.

Vous pouvez remarquer que la répartition des établissements marque un maximum vers 3km. Actuellement l'école d'Epuisay se situe à plus 8km ce qui en fait une école particulièrement préservée de ce type de nuisances. Le projet de M LEFEVRE viendrait à transformer ce havre en une école particulièrement exposée en comparaison aux autres écoles de la république.

Observation concernant les éléments du dossier descriptif du projet

Le dossier, comme lors de la première consultation, manque de certaines précisions. Puisque celles-ci avaient été pointées il y a 18 mois par moi-même et plusieurs autres citoyens concernés par le projet, je conclus que l'imprécision est délibérée.

- **4.1 Généralités** : les données présentées du nombre de centrales sont des chiffres de 2002 / 2003. Les chiffres que je trouve facilement pour 2022 sont les suivants : 430 usines fixes et 38 usines mobiles.
source : <https://www.routesdefrance.com/wp-content/uploads/2023/07/tableau-des-produits-routiers-2022-07-05.pdf>
- **4.2 Volume des activités** : il est question de quantité d'enrobés : 25000t en moyenne et 40000t en maximum (chaud) + 2000t (froid) mais pas de temps. Est-ce par année, semaine, jour ?
- **4.6.5 Le dépoussiérage** : il est fait état des filtres pour les particules solides, mais sans références techniques à la quantité de particules récupérées par les filtres suivant leur tailles (pm10 et pm2.5). De plus il n'est fait aucune mention de moyen de capter les fumées issues du bitume chauffé afin d'en prélever les hydrocarbures aromatiques et autres benzènes.

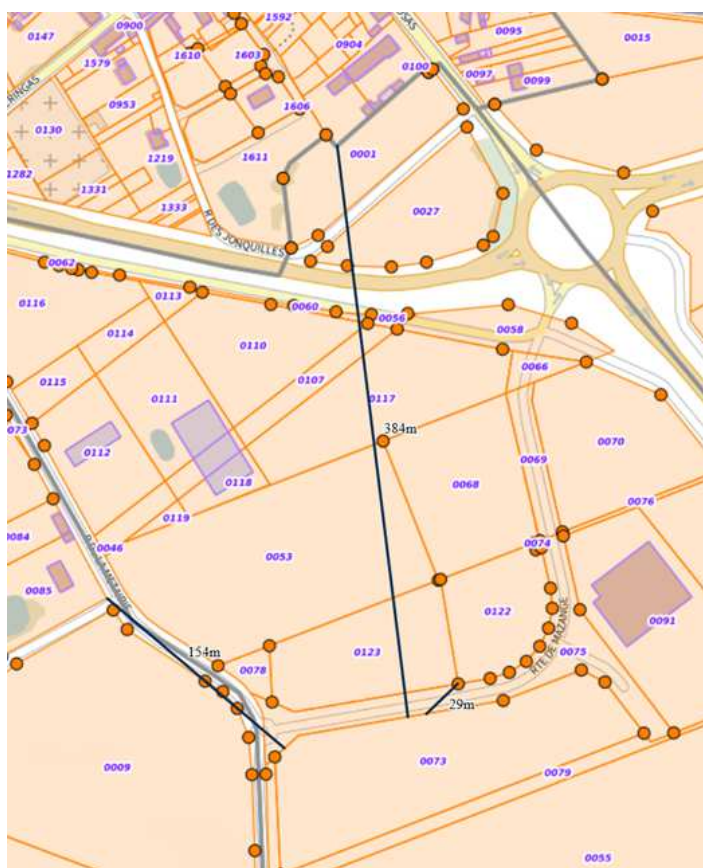
Observation concernant la modélisation de l'impact sur l'environnement

Encore une fois il subsiste des manquements et imprécisions dans cette rubrique.

- **7.8.1 Populations riveraines** : concernant les calculs de distances, en utilisant les outils « précis » fournis par [geoportail.gouv.fr](https://www.geoportail.gouv.fr) il est facile de mesurer que les limites des terrains occupés par les résidents les plus proches sont à 154m et non 180, et surtout que la cours de l'école se trouve à 384m et non à 450m comme

Une image contenant carte, texteDescription générée automatiquement

indiqué.

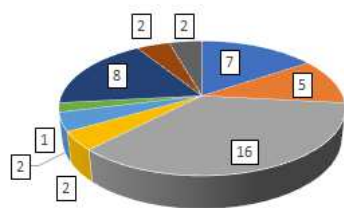


Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Il est de surcroît indiqué que la voie RD 957 est une « barrière physique ». En quoi une route permet d'arrêter les particules fines et les composés chimiques volatils ?

· **7.9.1. Secteurs d'activités** : Les données fournies datent de 2012, M LEFEVRE n'a même pas pris le temps de remettre à jour cette partie de son document. Voici les dernières données disponibles sur le site de l'insee.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019 à Epuisay

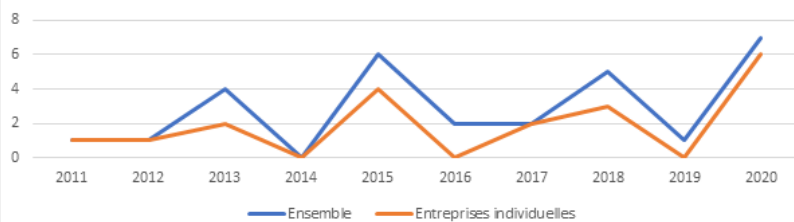


- Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- Construction
- Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
- Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
- Autres activités de services

Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5353566?geo=COM-41078#ancre-DEN_T5

Il est à préciser que, contrairement au document fourni, il y a des créations d'entreprises :

Évolution des créations d'entreprises



Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5353566?geo=COM-41078#ancre-DEN_T5

Le taux de chômage est quant à lui en baisse par rapport à 2014 et se situait en 2020 à 6,6% loin des plus de 10% présentés par M LEFEVRE.

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-41078#chiffre-cle-5>

Il y a actuellement deux entreprises de production artisanale sur la zone d'activité. L'arrivée d'une industrie chimique ne permettra probablement pas de pérenniser ce genre d'activités, mais risque d'enclencher un glissement vers des sociétés polluantes au détriment des activités actuellement présentes sur Epuisay et des habitants.

· **Conclusion d'étude d'impact** : Dans la conclusion, le seul item positif est l'activité générée par les 2 emplois de la centrale. Pour toutes les raisons que j'ai évoquées plus haut, je suis intimement persuadé qu'au contraire l'implantation de l'usine va dans un temps très court détruire jusqu'à 5 fois plus d'emplois qu'elle n'en aura créé.

Conclusion

Je suis **totalem**ent contre ce projet. J'ai plus haut, essayé d'apporter des éléments factuels démontrant le **danger** ainsi que l'**inutilité** d'un tel projet dans notre commune.

Je me permettrais d'ajouter que mon but n'est nullement de vouloir empêcher M LEFEVRE de mener à bien son entreprise de travaux publique qui reste utile à la communauté départementale. Je me permets cependant de douter que l'ajout d'une centrale supplémentaire dans le nord du département aura un impact positif mesurable sur l'économie de notre département. Je me réfère par exemple aux données produites par route de France qui indique, au niveau national, une stagnation du volume d'activité du secteur.

	2018	2019	2020	2021	2022
Bitume (million de tonne)	35	35.9	32.7	35.9	32.4

Source : <https://www.routesdefrance.com/wp-content/uploads/2023/07/tableau-des-produits-routiers-2022-07-05.pdf>

Dans l'hypothèse où l'implantation d'une nouvelle centrale demeurerait utile, pourquoi ne pas l'implanter sur l'une des nombreuses friches industrielles de notre territoire. Je me permets de vous mettre en lien un rapport du BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) dénommé : « Inventaire historique d'anciens site industriels et activités de service dans le département du Loir-et-Cher » daté de 2004 (<http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-53439-FR.pdf>). Il y est fait mention de plusieurs centaines de sites sur le département, certains devant pouvoir héberger une nouvelle centrale sans augmenter outre mesure la pollution déjà présente.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Ludovic Laborie